

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 31 AOUT 2023

Le conseil municipal dûment convoqué le 22 août 2023, s'est réuni en Mairie le jeudi 31 août 2023 à 18 heures 30, sous la présidence du Maire.

Présents : Alexis Manac'h, Marie-Thérèse Laurent, Gilbert Berrou, Chantal Cloître, Sylvain Charbonnier, Dominique Coadour, Youenn Boudier, Valérie Jouan, Patrice Guillet, Marie-Noëlle Jaffré

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle Jaffré

Approbation de l'ordre du jour proposé et signature du compte rendu de la séance du 30/05/2023.

Point sur les travaux et projets de rentrée

Gilbert Berrou présente au conseil municipal les différents lots et devis réalisés dans le cadre d'une étude de prix pour la rénovation du logement du rdc à l'école.

Lot démolition : entreprise BTR 3 280,12 € T.T.C

Lot maçonnerie : entreprise Thépaut : 2 424,00 € T.T.C

Lot traitement : entreprise BTR : 1 026,94 € T.T.C

Lot couverture : entreprise Bedin : 1 440,00 € T.T.C

Lot plaquisterie, isolation : entreprise Plac Syl : 4 439,26 € T.T.C

Lot élec/plomberie : entreprise Jézéquel : 9 990,00 € T.T.C

Lot peinture : entreprise Korn : 6154,04 € T.T.C

Lot suivi de chantier : 3 900,00 € T.T.C

Frais honoraires, déplacements, prises de côtes, demandes de devis : 460,80€ T.T.C

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer les devis présentés pour un montant total de 33 115,16 € T.T.C pour la réalisation des travaux de rénovation de l'appartement situé au rdc du bâtiment sud de l'école.

Ravalement des Bâtiments de l'école :

Les travaux de ravalement à l'école ont été réalisés au mois de juillet comme prévu de longue date. Au fil du chantier, des travaux de peinture supplémentaires ont été nécessaires pour harmoniser l'ensemble des bâtiments, l'escalier extérieur et les rambardes des accès PMR.

Le montant de l'avenant est de 8 225.64 € T.T.C pour ces travaux supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire a réglé la facture des travaux de ravalement pour un montant total de 40 935.60 € T.T.C

Cabinet médical :

Suite à certains réajustements, le Maire fait part au conseil de la réception des actes d'engagement et des courriers de notification aux entreprises retenues pour la réfection du cabinet médical.

Lot 1 « Gros œuvre » Mr Cerqueira : 6024.50 € HT.

Lot 2 « Bardage-rive-couverture-dépose amiante » Entreprise AEB : 22 849.73 € HT.

Entreprise Calves : 14 224.00 € HT.

Lot 3 « Menuiserie » Entreprise Falher : 10 570.10 € HT.

Lot 4 « Peinture » Entreprise Korn : 7 326.25 € HT.

Lot 5 « Elec/Plomberie » SAS Nedellec : 4 619.93 € HT.

Montant des travaux : 65 614.51 € HT.

La prestation de maîtrise d'œuvre, assurée par le cabinet AUA, est estimée à 14 435,20 € HT, soit un montant total de 80 049,71 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer les actes d'engagement, les courriers de notification aux entreprises retenues et ce, pour un montant global de l'opération arrêtée à 80 049,71 HT soit 96 059,65 € TTC.

Eglise :

Mr le Maire informe le conseil de la date de la prochaine réunion de chantier, elle aura lieu le mercredi 6 septembre à 9 heures.

Voirie :

Mr le Maire fait part au conseil que des travaux de voirie sont à prévoir prochainement. Des devis ont été effectués par le service commun de MAC.

Une opération de bitumage prévue sur la route de la presqu'île (264m) : 3024.00 € T.T.C.

Une reprise de la chaussée route de Kerveur/Nestavel (70m) : 1 142.00 € T.T.C.

Soit un montant total de 4 166.40 € T.T.C.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire a signé les devis d'un montant total de 4 166.40 € T.T.C pour la réalisation des travaux.

Chaussée cité Ker Elez :

A la demande de certains habitants de la cité Ker-Elez, un chiffrage de travaux de réfection de la voie principale desservant la cité a été demandé au responsable du service commun de MAC. Le montant du devis s'élève à 14 958.00 € T.T.C pour 180 mètres (1050m²).

Le conseil municipal est dans l'attente d'une décision de l'ensemble des colotis de céder ou pas la voirie « privée » à la collectivité.

Avaloirs eau pluviale dans le bourg :

Des avaloirs sont à changer dans le bourg, Mr le Maire présente au conseil 3 devis pour les travaux à réaliser.

Entreprise Eurovia : 17 130.00 € HT

Entreprise Crenn TP : 6 650.00 € HT

Entreprise Arrée TP : 5 250.00 € HT

A l'unanimité, le conseil décide de retenir l'entreprise Arrée TP pour la réalisation des travaux et autorise Mr le Maire à signer le devis d'un montant de 5 250.00 € HT soit 6 300.00 € TTC.

Les travaux seront réalisés au mois de décembre 2023.

Elagage :

Mr le Maire informe le conseil qu'une opération d'abattage d'arbres morts sera réalisée sur la commune. Leurs chutes présenteraient un réel danger. L'élagage se fera sur la limite nord du terrain de foot et vers Nestavel (après la route du CLSH). Le devis de l'entreprise Tanguy Elagage a été retenu.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer le devis de Tanguy Elagage d'un montant de 2 700.00 € T.T.C.

Maison Guillou :

La maison, en état de ruine, présente un danger pour la sécurité publique. La commune a donc pris un arrêté de péril et l'obtention du permis de démolir a été accordé par les services de l'état. Avant démolition, ENEDIS doit intervenir pour modifier le branchement électrique situé sur la ruine qui dessert la maison voisine.

Alimentation en eau potable :

Mr le Maire informe le conseil qu'un comité technique se réunira à la communauté de communes le 7 septembre dans le cadre de la préparation de prise de compétence eau/assainissement par MAC.

Le changement de la conduite d'eau à la sortie du château d'eau a été chiffrée à 65 031.20 € HT soit 78 037,44 € TTC.

L'obtention d'une subvention de 8 000.00 € pour la mise en place de compteurs de sectorisation dans le cadre du Pacte Finistère 2030 volet 2 a été validée par le CD29.

Lors d'une campagne d'économie d'eau programmée par le conseil départemental, les habitants de la commune bénéficieront d'une distribution de kit mousseur à installer sur les robinets.

Questions diverses

Annulation d'une facture d'eau 2022 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à annuler la redevance d'eau n°99/2022, en doublon avec le n°133/2022. Cette facture s'élève à 94.50 €

Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Dissolution du budget C.C.A.S. au 1^{er} janvier 2024 :

Mr le Maire explique au conseil qu'il s'agit d'une proposition du service de gestion comptable (Châteaulin) de dissolution du budget CCAS, au vu du faible nombre d'opérations réalisées sur ce budget. La compétence du CCAS serait exercée par la commune sur le budget principal.

Après discussion, le conseil municipal ne se prononce pas sur la proposition de dissolution du budget du CCAS, à l'unanimité.

Règlement de fonctionnement de la garderie périscolaire :

Suite à la demande de parents d'élèves lors du conseil d'école du RPI d'uniformiser le règlement de fonctionnement des garderies des 3 écoles, celui-ci a été revu. Toutefois

quelques spécificités ont été conservées selon le mode de fonctionnement des communes (horaires, capacité d'accueil, ...)

Utilisation du terrain de sport :

Mr Jaouen de La Feuillée souhaite remettre le terrain en état de marche pour y pratiquer une activité de rugby. Après discussion, le conseil municipal est d'accord sur le principe.

Les différentes modalités restent à définir y compris l'aspect financier.

Remplacement des rideaux à la Mairie :

Marie-Thérèse Laurent s'est chargée de l'élaboration de 2 devis pour le remplacement des rideaux à l'accueil et dans la salle de conseil.

Entreprise Logiprotec : 1 734.20 € T.T.C

Entreprise Magitex : 1 477.20 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a retenu l'offre de Magitex et autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 1 477.20€ T.T.C pour la pose de nouveaux stores.

Préfet :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la prise de fonction du nouveau préfet du Finistère Mr Espinasse.

Mobilisation des élus concernant les urgences hospitalières de Carhaix :

Mr le Maire fait part au conseil de la réception d'un message des dirigeants du Pays COB concernant la régulation de l'accès aux urgences de l'hôpital de Carhaix dégradant considérablement l'accès aux soins.

Un rassemblement est prévu sur le site de l'hôpital le lundi 4 septembre 2023 à 18h30.

Motion EHPAD en résistance :

Mr le maire fait lecture au conseil d'un courrier d'un collectif de maires pour la défense des EHPAD en situation de crise. De nombreux établissements vont se retrouver en grande difficulté financière d'ici peu (coût de l'énergie, l'alimentation, produits d'hygiène, manque de personnels, ...)

Le conseil municipal décide de soutenir la motion EHPAD en résistance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.